



Combien de dommages et intérêts?

Par **maxou39300**, le **01/02/2010** à **18:41**

Bonjour, rn en sortant d'une discotheque en me rendant a ma voiture j'ai reçu un coup de gourdin au visage sans raison.j'ai 4 points a l'arcade l'oeil poché mal a la machoir et a la tête bien sur.je suis rentré avec les pompiers qui m'ont ammenés au urgence 2 jour d'ITT ;rnle lendemain je suis allé porter plainte les gendarmes avait deja commencer l'enquete grace aux cameras de surveillance .apparament l'individu est connu de la gendarmerie .je me suis constituer partie civile .les gendarmes me demende combien je demende de dommage et interet pour mon prejudice ?rnlà est ma question? car je n'en sais rien .mes vetements sont pleins de sang rnsinon mon maux de tête diminue mais je le reçant plutot le matin au reveil.rnmerci pour vos reponses.

Par **WAHRAMMER**, le **08/02/2010** à **00:40**

Bonsoir,rnIl faut voir avec votre médecin traitant, les urgences et demander des certificats médicaux, et surtout prendre un avocat car c'est lui qui verra la question financière. Quant à la consolidation, il faut la faire sous réserve du faits que vos maux de tête puissent s'aggraver et y avoir des séquelles qui se déclarent, en vieillissant. Prenez un avocat.